

**Mise en garde**

*Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.*

*Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.*

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 12 avril 2021 à 19 h  
Par vidéoconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la Ville  
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la Ville  
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la Ville  
Monsieur le maire Luc Rabouin, Maire de l'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement  
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Michael Tremblay, directeur du développement du territoire et des études techniques  
Madame Lyne Olivier, directrice de la culture  
Monsieur Jean-Sébastien Ménard, directeur des travaux publics  
Madame Martine Chevalier, chef de la division des communications, relations avec les citoyens et gestion immobilière

---

**10 - Ouverture de la séance.**

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 00.

---

**CA21 25 0054**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 avril 2021.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 avril 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

10.02

**CA21 25 0055****Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 8 et 25 mars 2021.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 8 et 25 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

**10 - Période de questions et requêtes du public.**

Requérant.e	Membre visé	Question
Muller, Guillaume	M. le maire	Est ce qu'il y aura des travaux sur la rue Frontenac cet été qui amélioreront la circulation de la rue?
Lescano, Deyaanira	M. le maire	Serait-il possible de mettre des panneaux électriques indiquant la vitesse des automobilistes? C'est une piste de course, il faut absolument encadrer leur conduite.
Isaza, Viviana	M. le maire	Quand est ce que les rues frontenac et iberville seront sécurisées ( trottoirs plus larges et réduction des voies de circulation) et enjolivées ? En attendant la réponse de la ville centre, quand est ce que l'arrondissement mettra en place des mesures transitoires afin de sécuriser les passages piétonniers et enjoliver ce secteur?
Nacouzi, Jacques	M. le maire	Bonjour, il manque cruellement de stationnements pour vélos sur la rue Saint-Denis. Déjà l'hiver c'était difficile d'en trouver. Avec la belle saison qui arrive, il risque d'en manquer beaucoup et que ça devienne un frein pour les clients à vélo. Est-ce que l'arrondissement ou la ville-centre ont des plans pour installer des racks à vélo. Pour rappel, une place de stationnement auto peut accueillir jusqu'à 10 clients en vélo, donc ce serait bien de privilégier cette option. Merci!
Côté, Mélanie	M. le maire	Bonsoir, je me demande si l'arrondissement compte revampier le secteur de la rue Rachel entre Frontenac et Hogan. Sans exagérer, la piste cyclable est en très mauvais état, les trottoirs sont brisés, l'ensemble est gris, pas vraiment joli et il y a un manque criant de verdure.  Si vous ne comptez pas intervenir à très court terme, comment pouvons-nous, les résidents du coin, vous aider à mener ce projet à terme, pour vous montrer que nous avons cette idée à coeur ?  Merci de votre collaboration.
Vigouroux, Nicolas	M. le maire	Bonjour, J'aimerais comprendre la logique et la politique derrière l'augmentation du nombre de places de vignettes dans le secteur du Petit Laurier (secteur à vignette 74). J'aimerais savoir pour quelles raisons il y a eu une hausse aussi significative des places de vignettes dernièrement. Aussi je voudrais savoir quelles ont été les augmentations de places au cours des 10 dernières années. J'assume qu'il doit aussi être possible de savoir le nombre de places non-vignettes qui ont été perdues (exemple un îlot de verdure dans un endroit qui était sans vignette). Ça fait 6 ans que je suis à la même adresse sans vignette et je n'ai jamais eu d'enjeu pour me stationner. Maintenant c'est impossible. Je trouve ça plus que dommage et pour la première fois vous me donnez envie de quitter mon quartier. Merci de votre temps et de me revenir avec une réponse.  Pour la troisième et j'espère la dernière fois (je vais tenter d'être plus précis dans

Désy, François	M. le maire	ma question): Comme vous avez récemment considérablement réduit les espaces de stationnements gratuits, je voudrais savoir ce qui vous empêche de permettre aux visiteurs et aux clients des boutiques du Plateau de stationner gratuitement dans nos rues jusqu'à 15:00 heures comme c'était le cas dans plusieurs endroits du quartier il n'y a pas si longtemps. J'ai constaté qu'environ 30% à 40% des nouveaux espaces avec vignettes étaient inutilisées le jour et en les rendant disponibles gratuitement, vous apporteriez un peu d'air frais aux résidents et à leurs familles qui veulent les visiter et qui en ont tous bien besoin en ces jours de pandémie, tout en contribuant à la reprise économique de Montréal et du quartier plutôt que de leur nuire. SVP ne pas me répondre que c'est à la demande des gens du quartier car ce besoin a été créé artificiellement par vos propres décisions antérieures. Merci.
Phaneuf, Richard	M. le maire	<p>Vous avez déjà dit que les paliers gouvernementaux supérieurs sont responsables pour le piètre nombre de nouveaux logements sociaux, néanmoins la ville et l'arrondissement peuvent mieux soutenir les logements sociaux existants. Voici une illustration avec un OSBL en habitation dont je suis membre du CA.</p> <p>L'OSBL Porte-Jaune a reçu confirmation d'une subvention (Réno à la carte) de 40 000 \$ pour le remplacement des ardoises sur la rue Jeanne-Mance pour un coût total d'environ 108 000 \$. Pour entreprendre ces travaux, nous avons dû payer un permis de 1 800 \$ et 3300 \$ pour le permis d'occupation du domaine public à l'arrondissement et 1900 \$ pour l'étude du dossier.</p> <p>Ainsi, 20% de la subvention revient à l'arrondissement et à la ville. Si vous voulez soutenir le logement social, vous pourriez réduire les frais encourus par les organismes de logement social qui doivent être payés à l'arrondissement. Pouvez-vous faire mieux ?</p>
Bérubé, Jade	M. le maire	Je suis une personne à mobilité réduite. Je n'ai pas de voiture, je fais tout en autobus. Mon voisin de 82 ans est dans la même situation. La 97 déplacée sur St-Joseph fut un cauchemar l'été dernier et nous a vraiment isolés. Est-il envisagé de garder les autobus sur Mont-Royal cet été, ne serait-ce que une ou deux journée par semaine (comme il se fera dans d'autres quartiers) afin que nous puissions faire nos courses et nous déplacer, aller au restaurant, etc ? Merci.
Begin, Patrick	M. le maire	<p>Objet: Les interdictions de stationnement pour le nettoyage des rues entrent en vigueur ce jeudi 01 avril 2021.</p> <p>Contexte: Avec la COVID, plusieurs résidents de Montréal se sont vus imposer le télétravail. Par conséquent plusieurs voitures ne quittent pas leurs cases de stationnement et entraîne une pénurie de cases disponibles pour relocaliser leur véhicule. Si la problématique était valide pour le déneigement cet hiver, il en sera de même les jours d'interdiction pour le nettoyage des rues résidentielles.</p> <p>Questions:</p> <p>A - Y aura t-il des changements d'horaire pour le nettoyage des balayeuses de rue et / ou des accommodements ou des assouplissements pour le stationnement cet été 2021 ?</p> <p>B - Serait-ce possible que l'application Info-Neige soit utilisée à titre d'application Info-Balayeuse pour prévoir et planifier le déplacement des véhicules ?</p> <p>Un résident de Montréal confiné à la maison.</p>
Chapard, Delphine	M. le maire	<p>Bonjour M. Rabouin</p> <p>Nous, plusieurs parents de jeunes enfants, sollicitons votre aide pour réaménager le parc Denise-Morelle, situé sur la rue Rivard.</p> <p>Ce parc semble complètement abandonné depuis plusieurs années. L'ancêtre d'un module de jeu dépecé, sans glissade ni bancs, trône encore dans ce lieu pourtant agréablement situé, dans un secteur résidentiel, entouré de familles et enfants.</p> <p>Certes, il y a une multitude de parcs aux alentours, dans un arrondissement que nous chérissons. Mais cet espace, abandonné, nous désole.</p> <p>Serait-il possible, dans un futur proche, de réaménager ce bel espace et de lui accorder l'attention qu'il mérite ? Dans un quartier si agréable, ce serait une superbe occasion de donner encore plus de joie de vivre à nos enfants et ces familles du quartier, qui pourraient profiter de cet endroit, plutôt que de le contourner et de l'ignorer, comme c'est malheureusement le cas actuellement, faute d'aménagements.</p> <p>Nous vous remercions pour attention, Cordialement</p>

Deveault, Andrée	M. le maire	La piste cyclable sur l'avenue du Parc vers le nord, à partir de l'ave des Pins, s'arrête à Rachel. Que faire quand on veut aller plus au nord? Direction sud, si on emprunte la bande cyclable sur l'Esplanade depuis St-Joseph par exemple, la piste s'arrête à l'avenue Mont-Royal. On doit rouler sur le trottoir pour rejoindre Rachel, pour ensuite prendre la piste sur du Parc, puis Hutchison. Est-ce que l'axe nord-sud pourrait être amélioré s'il vous plaît.
Martiliani, Isabelle	M. le maire	Comme vous le savez, la situation se dégrade. Depuis 2 ans vous recevez des plaintes appuyées de photos, pétitions et courriels expliquant les problématiques liées à cette cohabitation difficile et proposant des pistes de solution. De nombreux résidents, ceux-là même qui étaient au départ en faveur de l'ouverture de Open Door, sont maintenant exaspérés par une situation qui dégénère, la communauté est profondément divisée entre ceux qui accusent leurs voisins de racisme et les autres qui répondent en dénigrant le 'charity business'. Pendant ce temps, les sans abris sont de plus en plus nombreux et de moins en moins coopérants. Des décès viennent alourdir le bilan. Qu'attendez-vous pour déployer des personnes ressource culturellement adaptées et spécialisées en santé mentale, en toxicomanie et en réadaptation pour intervenir auprès de cette population vulnérable? Avez-vous pris sérieusement en considération les options de délocalisation de OD vers des sites plus appropriés?
Rostaing, Marie-Claudine	M. le maire	Étant donné que Marc Miller n'a donné qu'une réponse automatique à notre lettre, je m'adresse à vous avec la même question. Quelles actions concrètes prendrez-vous afin de vous assurer du non-renouvellement du contrat de location de l'évêché avec OPEN DOOR?
Lessard, Christian	M. le maire	L'avenue De Lorimier est une rue résidentielle. Les camions y sont interdits sauf livraison locale. Pourtant de gros camions, des 53 pieds, des fardiers, des bétonnières, des camions à benne, etc circulent en grand nombre dès 6 heures le matin. Qu'entend faire le conseil d'arrondissement pour limiter la nuisance causée par ces gros camions? Je suggère une meilleure signalisation à la sortie du pont Jacques-Cartier dans la côte Sherbrooke pour que les camionneurs respectent le plan de camionnage et plus de contrôle policier.
Keenan, Paul	M. le maire	Pourquoi dans l'arrondissement de Ville-Marie, les citoyens ont droit aux beaux bacs de recyclage? Et nous sur le Plateau sommes condamnés au bordel des sacs, partout...et dégueulasses ?
Rousseau, Danielle	M. le maire	Serait-il possible de planter des arbustes type fraisier ou mûrier avec des épines pour dissuader les méfaits (deux en 2020 déjà) sur la murale payée par la Ville, dans le Parc pour enfants coin Hutchison/Des Pins, le long de notre mur du 3745 Hutchison
Rainville, Karine	M. le maire	Je suis voisine du Jardin communautaire Rivard depuis presque 15 ans - je n'y ai jamais mis pied. Le jardin est complètement inaccessible aux citoyens qui ne peuvent le visiter ou profiter du mobilier urbain sur place. Il est aussi impossible d'obtenir un carré cultivable malgré des années passées sur une liste. Ce jardin n'a rien de communautaire - il est pour le bénéfice exclusif d'un très petit groupe d'individus et est cadenassé toute l'année. Est-ce que l'arrondissement prévoit agir pour ouvrir un tel espace communautaire au plus grand nombre et nous permettre d'en profiter? Un quartier si densément peuplé doit maximiser ces espaces et les ouvrir pour le bénéfice de tous. Merci
Dauphin, Gilles	M. le maire	Le 25 mars, l'arrondissement Outremont a annoncé deux collectes de déchets domestiques les 26 et 27 mars 2021. En réponse à une question d'une citoyenne sur la page Facebook de l'arrondissement d'Outremont, le maire Philippe Tomlison a écrit (sous le statut du 25 mars) : « Les collectes spéciales sont pour aider nos familles à compléter le ménage de la longue fin de semaine d'avril, traditionnellement une grande source de déchets. Ces collectes nous aideront à ne pas prendre trop de recul sur la gestion des matières et bien entamer le ménage printanier. Le coût sera nul, les 2 collectes supplémentaires sont une gracieuseté du Plateau Mont-Royal.»  À combien s'est élevée cette gracieuseté de l'arrondissement du Plateau ? En vertu de quelle entente/programme ou raisons, cette gracieuseté a-t-elle été offerte ?  Merci.
Vézina-Méthé, Marianne	M. le maire	Compte tenu que nos démarches de sécurisation de la rue ont été entamées il y a plusieurs années, est-ce possible de considérer comme projet prioritaire lors de l'attribution des fonds de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour la prochaine année, la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation pérennes qui viseraient à rendre la Rue Labadie sécuritaire et conviviale pour tous ses usagers. Plus précisément, nous souhaitons que des saillies de trottoir drainantes et végétalisées, ainsi que du marquage au sol soient installés aux deux extrémités

		de la rue Labadie. Référez-vous s'il vous plaît au document afférents: Fenêtre Sur Labadie, Notre Rue Unique!
Lachapelle, Karine	M. le maire	Toutes les 41 heures, une personne est tuée ou gravement blessée dans les rues de Montréal. En réponse à cette situation, la VDM a adopté l'approche Vision Zéro sur son territoire. Les risques de collisions sur Labadie sont accentués par le fait que les 3 scénarios de collision les plus récurrents sont présent : 1) Virage à gauche avec piétons qui traverse 2) Véhicule qui avance tout droit et frappe un piéton qui traverse 3) l'inattention et les comportements négligents A la lumière de ce qui précède, est-ce que la Rue Labadie pourrait servir de PROJET PILOTE de l'arrondissement PMR au sein duquel une analyse PRÉcollision (au lieu de POSTcollision) faite par des employé.e.s de la ville sur la rue Labadie? Cela permettrait de répondre aux préoccupations de sécurisation de la rue des résident.e.s tout en servant de justificatif pour • Rendre la rue conviviale pour les enfants • Transformer la rue Labadie en une rue priorisant la circulation locale seulement?
Zanchettin, Monica	M. le maire	En tant qu'élu.e.s avez-vous le pouvoir législatif/juridique/administratif afin d'assurer que des actions spécifiques soient prises à court terme pour prévenir un accident sur Labadie et ce, malgré la communication de M.Tremblay, Directeur, Direction dev. du territoire et études techniques du PMR, nous indiquant (22 mars 2021- réponse à requête 2157691) que les «ressources humaines et financières nous obligent à faire des choix et dans ces circonstances, aucune intervention n'est prévue pour l'été 2021 sur la rue Labadie». Cette réponse de M. Tremblay, la PREMIÈRE et SEULE que nous avons reçue par la voie de l'administration à nos requêtes ouvertes il y a près d'1 an. Est-ce que ces 3 options pourraient être mise en place, sans délai: 1) panneau d'arrêt sur Hutchison-coin Labadie; 2) marquage au sol de traverse piétonnière sur Labadie-coin Hutchison; 3) installation de racks à vélo au coin Labadie et Hutchison, avec un alignement Nord-Sud, diminuant la vitesse d'entrée sur Labadie?
Desjardins, Alex	M. le maire	Bonjour, je suis résident sur la rue de Bienville. J'aimerais pouvoir faire parti du dialogue par rapport aux choix des arbres et arbustes qui seront plantés sur la rue cette été. De plus, quand planifiez-vous commencer la plantation? Merci
Rioux, Valérie	M. le maire	Advenant une piétonnisation, quelles alternatives à l'autobus circulant sur l'avenue Mont-Royal seront proposées afin que les usagers des transports en commun à mobilité réduite puissent continuer de se déplacer en toute autonomie sur l'avenue Mont-Royal?
Pires, Marilyne	M. le maire	Nous aimerions savoir quels sont les projets sur ce stationnement à court termes? Un comité de résidents autour du stationnement aimerait développer un espace pour les enfants sur la bande de terre attenante au 4402 Chateaubriand, afin de sécuriser l'espace et le maintenir propre et maintenir les habitations à l'abri des désagréments (urine et vomis dans les cours des habitations). Pouvons nous aller de l'avant?
McCray, Christopher	M. le maire	Bonjour, La rue Fullum est actuellement le seul lien cyclable reliant le Plateau et Ville-Marie à l'est de Berri, et accueille donc un nombre important de cyclistes. Cependant, la rue est assez étroite pour un double-sens, et les cyclistes sont coincés entre les autos stationnées et celles en mouvement. Le risque d'emportière et les automobilistes qui roulent souvent à une vitesse élevée, surtout autour de Sherbrooke, rend l'expérience cycliste inconfortable. De plus, le trottoir du côté est est très étroit, malgré le fait qu'il s'agit du lien principal reliant les deux tronçons du parc Baldwin. Après vos excellentes interventions pour améliorer les abords du parc Baldwin, je me demande si un réaménagement de la rue Fullum est prévu à court terme? Est-ce qu'elle pourrait être mise à sens-unique par exemple, afin d'ajouter un lien cyclable plus conviviale, d'au moins de Sherbrooke à Rachel? Merci beaucoup!
Lamartine, Matias	M. le maire	Depuis quelques années, le basketball est un sport qui gagne beaucoup en popularité, surtout auprès des jeunes. Je constate un manque d'infrastructure pour la pratique de ce sport dans le quartier. Les jeunes comme moi doivent aller dans d'autres arrondissements (comme Rosemont) pour pratiquer ce sport. Est-ce que l'arrondissement du Plateau a des projets pour l'aménagement de terrains de basketball? Si non, comment puis-je présenter une demande formelle à cet effet?
De Sousa, Nelson	M. le maire	Bonjour, est-ce qu'il y a un plan pour rénover les salles de bain de l'édifice au parc Laurier? De plus, est-ce possible de répondre aux courriels des résidents dans un délai raisonnable. À plus d'une reprise j'ai du relancer Mme Plourde a des intervalles d'une semaine afin d'avoir une réponse ou de toujours être en attente d'une réponse en date d'aujourd'hui.
Simard, Marie-France		Bonjour!  Depuis des années, la bruit du système de ventilation d'un building non loin de

	M. le maire	<p>chez moi indispose un large périmètre du quartier et il devient de plus en plus désagréable d'ouvrir les fenêtres durant la belle saison, particulièrement la nuit alors que les bruits ambiants ne camoufle pas le ronron constant de ce bruit infernal répercuté sur les buildings voisins. Bref, y a-t-il des règlements, procédures ou autres pour gérer ce genre de pollution par le bruit? Que faire?</p> <p>merci d'avance</p> <p>p.s.: si ce n'est pas approprié pour le conseil, merci de me répondre en privé via courriel (en fait, merci de le faire de toute manière!)</p>
Bélanger Pilon, Nancy	M. le maire	<p>Bonjour, le beau temps s'installe et déjà, nous revivons le cauchemar de l'été dernier. Avec la COVID et le Parc Laurier qui déborde, notre ruelle et NOTRE TERRAIN se transforment en toilettes à ciel ouvert. Vendredi le 9 avril, ce n'est pas moins de 17 personnes qui sont venues se soulager devant chez moi. Au total plus d'une cinquantaine (qu'on a vu). Je sais que les autres ruelles ont ce problème (ma cours donne sur la ruelle entre Laurier et Mentana). Nos enfants jouent dans la ruelle. Il nous est arrivé de ramassé des selles humaines un matin. Que pouvons nous faire et que pouvez-vous faire pour les familles qui ont des vies de ruelle ? Merci !</p>
St-Georges, Claudia	M. le maire	<p>Bonsoir. Ma question concerne l'impact de l'agrandissement de zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) survenus ces dernières semaines dans le Plateau-Mont-Royal. Ces modifications limitent le nombre d'espaces pour stationner les voitures provenant d'une station de Communauto rendant l'autopartage extrêmement difficile. Ces véhicules de Communauto n'ont pas de vignettes 403 ou 405 à l'instar des véhicules en libre-service (Flex). De plus, il est impossible pour un résidant qui ne possède pas un véhicule privé de se procurer un permis SRRR. Ma question : Des mesures peuvent-elles être rapidement mises en place, visant à rétablir l'équité entre les propriétaires d'automobile privée et les usagers d'un service d'autopartage, afin de contrer l'effet négatif résultant de l'ajout des SRRR? Merci. Claudia St-Georges, résidente du PMR depuis 1999.</p>
Paquette, Sylvie	M. le maire	<p>Avec le retour du printemps, on assiste également au retour des motos bruyantes qui viennent "pétarader" dans les rues résidentielles et commerciales du plateau. Certaines motos ont des systèmes d'échappement modifiés et sont assourdissantes. Elles s'arrêtent aux lumières rouge et rince leur moteur en dérangeant tout le quartier. Ensuite, on peut les entendre défilé très longtemps sur l'avenue du Mont-Royal, St-Denis ou St-Laurent tant leur système d'échappement est bruyant. C'est une vraie nuisance et c'est illégal. J'en profite pour déposer officiellement une plainte pour bruit excessif et demande au conseil ce qu'il compte faire pour sévir contre ces motocyclistes qui enfreignent le règlement municipal. Depuis 2019, il existe des sonomètres testés et approuvé par la SAAQ mais il semble que les corps policiers tardent à s'en procurer et à s'en servir. Voir article de la Presse :<a href="https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1231735/motos-bruyantes-pas-une-priorite-surete-du-quebec">https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1231735/motos-bruyantes-pas-une-priorite-surete-du-quebec</a></p>
Caplan, Bev	M. le maire	<p>On nous a annoncé qu'un immeuble d'une trentaine de logements ou chambres sera ouvert sur l'avenue du Parc, et qui serait géré par La Mission Old Brewery. Comme résidents du quartier Milton Parc touchés par l'augmentation incontrôlée du nombre d'itinérants depuis deux ans dans notre quartier et considérant ses effets sur la salubrité, la sécurité publique et sur notre santé mentale et physique, nous attendons de la transparence de la part de nos élus. Nous vous demandons de lever l'omerta sur la localisation de cet immeuble. Ma question : quelle est son adresse ?</p>
Hudon, Marie-Josée	M. le maire	<p>La communauté environnante du jardin Rivard (et en particulier celle des personnes âgées) va-t-elle cette année encore, voir cet espace resté exclusif à un nombre ridicule de citoyens en regard de l'explosion d'achalandage que le parc Albert-Saint-Martin subit en ce moment (10,000 pour le parc contre 30 pour le jardin)?</p>
Allard, Luc	M. le maire	<p>Après 3 vagues de COVID, la ville est un dépotoir à ciel ouvert. Les parcs ont souvent des airs d'après spectacle de St-Jean et je trouve ça inacceptable. Pourriez-vous faire quelque chose de concret ? Ajouter des bacs de tri, ajouter des poubelles ou doubler le nombre d'employés, mais quelque chose et rapidement. Entendez-moi bien : C'est comme ça partout! Les coins de rues, les pistes cyclables, les trottoirs, les plate-bandes, les parcs, les écoles.. Tout ! C'est sale sans bon sens! Et je connais vos statistiques. Mais ce n'est visiblement pas suffisant. Aujourd'hui, dimanche 11 avril, j'ai honte de l'état de malpropreté de ma ville. Je prends donc la tribune pour vous demander de faire quelque chose rapidement et de manière efficace pour remédier à la situation.</p>
Noiseux-Lescop, Noemie	M. le maire	<p>Bonjour, la rue gilford entre de lorimier et fullum est tres dangeureuse car il n'y a aucun panneaux d'arrêts stop et des dizaines d'enfants se rendent a pied pour aller a l'école st pierre claver ou au parc st-pierre-claver seuls. Les autos roulent très vite et cela rend ce tronçon très dangeureux pour nos enfants. Le coin gilford et messier est particulièrement dangeureux car les voitures arrivent tres rapidement de la rue fullum ou de de lorimier er ce dernier a ete la scene de plus d'un accident qui auraient pu être très graves. Serait ce possible de modifier la</p>

		signalisation et d'ajouter des panneaux arrêts stop sur la rue gilford entre delorimier et fullum en priorisant le coin messier? Merci a l'avance
Gallichan, Claude	M. le maire	<p>Depuis juillet 2020, au 4501 Drolet, la compagnie Sonder exploite un hôtel nommé Les Lofts Guérin. À l'intérieur de l'immeuble, il y a une attestation provisoire de classification qui a expiré en décembre. Si cet établissement a reçu son panneau permanent, il n'est toujours pas affiché et cette situation relève de la Corporation de l'industrie touristique du Québec.</p> <p>Toutefois, ce qui relève de l'arrondissement, c'est son règlement d'urbanisme pour les hôtels. Pour contrer le concept de réception virtuelle, la version courante du règlement d'urbanisme précise qu'un hôtel doit avoir un bureau de réception avec employé en fonction affecté 24h/24h à la surveillance de l'établissement. Hors, dans des annonces comme le site fr.hotels.com, Sonder précise que l'établissement Les Lofts Guérin n'a pas de réception et qu'un client recevra par courriel les instructions d'enregistrement et le code d'accès avant son arrivée.</p> <p>Comment l'arrondissement compte-t-il faire appliquer son règlement?</p>
Croft, Manuelle	M. le maire	<p>Le 30 mars, un courriel a été transmis à 'infopermisplateau@ville.montreal.qc.ca' demandant des informations sur les documents à fournir et le moyen de transmission à privilégier pour un permis de réfection de maçonnerie et balcons. Sans réponse, le 6 avril une relance pour confirmation de réception et délais de traitement a été faite. Nos courriels sont restés sans réponse.</p> <p>Des recherches détaillées, sur ville.montreal.qc.ca, ont permis de trouver que la demande s'effectuerait en ligne. Mais le constat est que l'information est difficile à trouver et qu'un support aurait aidé à orienter notre démarche.</p> <p>Pouvez-vous faire suivre notre demande de remanier l'information du site internet afin de la rendre plus claire et facilement accessible?</p> <p>Aussi, dans le but de bien orienter les citoyens, serait-il possible d'attribuer les ressources en première ligne pour répondre aux appels sans oublier les courriels, svp?</p>
Emiel, Gregory	M. le maire	<p>Le transit sur St-Hubert entre Mont-Royal et St-Joseph est très problématique. Toutes les autres rues ont été inversées ou fermées condamnant les automobilistes et camionneurs à prendre cette rue beaucoup trop étroite pour un tel transit. Cette portion de rue est théoriquement interdite aux camions mais c'est un défilé chaque jour!</p> <p>La fermeture de Mont-Royal cet été va encore aggraver cette situation, comme l'été dernier. Quelle mesure seront prises pour ne pas subir la même cacophonie? Pourquoi avoir conservé cet axe comme seule traverse nord sud alors que la rue ne s'y prête pas du tout?</p> <p>Pour information, nous avons eu 8 portières défoncées l'été dernier par des voitures et camions de transit sur cet axe.</p>
Houle-Couture, Judith	M. le maire	Bonjour, j'aimerais savoir si des vérifications de dépassement sonore pourraient être effectuées concernant le ventilateur sur le toit du Couche Tard coin Marie-Anne Est et Iberville qui semble défectueux et qui fait un bruit assez fort et souvent constant.
Grondin, Marie	M. le maire	<p>Considérant une atteinte à la sécurité</p> <p>Considérant des dommages causés à la propriété</p> <p>Considérant le bruit de ces gros engins</p> <p>Considérant que la rue Boyer est résidentielle</p> <p>Est ce que le conseil d'arrondissement du Plateau a évalué la possibilité d'exiger le transport de marchandises par des camions adaptés aux petits espaces dans un quartier très denses</p> <p>Merçi de votre attention</p>
Duchamp, André Pierre	M. le maire	<p>Bonjour, devant notre maison, la ville a installé du stationnement autorisé avec vignettes pour les résidents, je vous demande d'enlever le stationnement exclusif avec vignettes pour raison humanitaire, car mon père de 91 ans, reçoit des services du CLSC matin-midi et soir, plus la popote roulante le midi et le livreur du pharmacien matin et soir, on n'a jamais eu de problème de stationnement, jusqu'à temps que la ville installe des nouveaux panneaux début mars, oui, ainsi des autos qu'on a jamais vu devant notre porte viennent stationner avec des vignettes # 90 (même si on n'avait des vignettes on ne pourrait pas plus stationner?) Ainsi les gens qui viennent doivent prendre des chances d'avoir un billet de contravention ???</p> <p>De plus, il n'y a eu aucun sondage des résidents sur le manque de stationnement sur notre bout de rue, à preuve ; je vous fais parvenir une pétition de tous mes voisins justement pour enlever cette interdiction de stationner, un grand merci, André Pierre Duchamp</p>

Montfort, Severine	M. le maire	Quand l'arrondissement prévoit-il de nettoyer ce grand terrain vague ? Pourrions-nous avoir du support de l'arrondissement et du matériel pour aménager (nous les citoyens) un petit jardin de fleurs, plantes, jeux pour enfant?
Romao, Isabel	M. le maire	On parle beaucoup d'être sensible à la santé publique des nos jours.... et ma question porte sur ça justement.... pourquoi l'intersection de la Rue Mont-royal et St. Denis est si sale, "tout le temps" ??? des déchets, des trottoirs dégueulasses et mal odorants avec des résidus liquide de boissons sucrés (collante) bière, et même l'urine, et ça s'accumule, les ruelles avec des sacs à ordures déchirés et des poubelles à craquer, toute sorte de déchets... Je sais que la concentration des itinérants et les restaurants de mal bouffe, sur le trois coins de rue, en plus, sont un mélange explosif (espérons qu'il n'auras pas un quatrième dans le futur) mais justement à cause de ça, vous devez donner une attention accrue. L'entretien des trottoirs souvent et avec nettoyage à valeur, parce que c'est une question aussi de santé publique..... J'espère qu'on ne jette pas le blâme sur les itinérants ..... !! Merci de votre collaboration Isabel Romao
Fiset, Stéphanie	M. le maire	Dans le contexte sanitaire actuel, (fermeture des restaurants et bars et interdiction de se réunir dans les domiciles), cela amène les gens à se rencontrer dans les parcs. Parfois avec débordement en raison du nombre important de visiteurs. On l'a vu au Parc Laurier en fin de semaine, alors que les déchets se sont accumulés partout. Aussi, les installations sanitaires étaient insuffisantes et les gens ont envahi les ruelles et les buissons du quartier pour faire leurs besoins. Serait-il donc possible que la ville, comme elle l'a fait l'an dernier avec les corridors sanitaires, s'ajuste en conséquence? Suggestions : 1) augmenter le nombre de poubelles, 2) augmenter la fréquence de collecte des déchets 3) installer des toilettes portatives 4) faire venir une brigade verte pour sensibiliser les gens dans la gestion des déchets. Merci de porter attention à cette problématique et qui irrite les habitants du quartier et tous les usagers du parc.
Verrier, Valentin	M. le maire	Depuis le début de la pandémie, le parc Albert Saint Martin est très populaire pour les gens qui souhaitent prendre leur lunch et leur repas. Il remplace la salle de restaurant. Or, les déchets s'entassent car les poubelles sont désormais insuffisante pour amasser toutes les boîtes de "take-out" qui sont volumineuses et remplissent vite les poubelles. De plus la poubelle actuelle étant ouverte, les déchets s'envolent souvent. Enfin il est difficile de trouver de l'espace pour s'asseoir lorsque l'on souhaite seulement accompagner son enfant jouer. Serait-il donc possible de palier au manque de poubelle ou simplement ajouter un couvercle à la poubelle actuelle, ainsi que d'ajouter une table pour que les gens puissent prendre leurs repas sans pour autant utiliser tout l'espace du parc à jeux? Merci.
Gauthier, Charles	M. le maire	Mon beau-frère qui habite Outremont m'a informé que les cols bleus de notre arrondissement y ont procédé à deux collectes d'ordures spéciales les vendredi et samedi précédents la Pâques Juive et ce gratuitement dans tout l'arrondissement d'Outremont. Alors que ces derniers ne suffisent pas vraiment à la tâche pour garder notre arrondissement propre, qu'est-ce qui explique que nous défrayons de nos poches ces collectes pour un arrondissement voisin pourtant bien nanti?
Raymond, Tania	M. le maire	Bonjour Monsieur le maire et les conseillers d'arrondissements et de la ville de Montréal. Les commerçants de la rue Bernard Ouest ont eu la bonne nouvelle de la STM (via Rebecca Gagné Plourde) que les arrêts d'autobus problématiques seront EXCEPTIONNELLEMENT annulés pour 2021 afin qu'on puisse installer des terrasses. Par contre, l'enjeu des terrasses est toujours là. Sans assurance de pouvoir déplacer les arrêts pour les années futures, il apparaît impensable d'investir les sommes pour rencontrer les exigences nommées dans le guide d'aménagement des terrasses ( <a href="https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1593200447/portail/b8g55wxjtkhdelarozdx.pdf">https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1593200447/portail/b8g55wxjtkhdelarozdx.pdf</a> ).  Nous les commerçants restaurateurs de la rue Bernard Ouest demandons au Conseil d'arrondissement de permettre l'usage de Rue Partagée sur la Rue Bernard Ouest entre Parc et St-Laurent, avec l'aménagement de terrasse sans plan ni de frais d'études, pour l'année 2021.  Tania Raymond pour les commerçants de la rue Bernard Ouest
Blanchette, Mathieu	M. le maire	Bonjour, d'emblée merci aux élus pour votre travail et votre implication politique. Ma question: je demande pour la communauté du quartier: pourrait-il y avoir une toilette chimique dans chaque parc du plateau et ce, à l'année longue? Il y en a dans certains (compagnons st-laurent, parc sans nom) mais il en manque dans plusieurs (St-Pierre-Claver, deLorimier etc) Dans cette pandémie, les parcs sont le seul endroit où on peut passer la journée hors de chez soi. (j'ai essayé 2 fois au 311 cette hiver pour l'installation d'une toilette chimique au parc Baldwin: les 2

		demandes fermées avec message "travaux effectués" sans explication et rien au parc. Sous-question, : est-ce une pratique normale du service 311? ou pourrait-il être amélioré pour offrir un peu + d'explication lorsque des demandes sont fermées) Merci, bonne soirée
--	--	---

---

**CA21 25 0056**

**Prolongation de la période de questions et requêtes du public.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

De prolonger la période de questions et requêtes du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05

---

**10 - Période de questions des membres du conseil.**

---

**CA21 25 0057**

**Octroi d'un contrat de 1 036 795,57 \$, taxes incluses, à la firme Les Pavages Céka inc. pour les travaux de remplacement des entrées de service d'eau en plomb (ESP), de planage, de pavage et de construction de dos d'âne sur la rue Saint-Dominique, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve, et les travaux de reconstruction de trottoirs et bordures (RMT), là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 1 410 971,35 \$, taxes incluses, incluant les contingences au montant de 109 673,72 \$, taxes incluses, les variations de quantité au montant de 103 679,56 \$, taxes incluses, les incidences techniques au montant de 10 000,00\$, taxes incluses, les incidences de surveillance des travaux au montant de 101 822,50\$, taxes incluses, et le contrôle des matériaux au montant 49 000,00\$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-03 (5 soumissionnaires).**

ATTENDU QUE l'arrondissement doit maintenir la qualité du réseau routier local, améliorer le verdissement et sécuriser les déplacements des piétons.

ATTENDU QUE le plan d'action 2020 - 2030 sur le remplacement des entrées de service en plomb.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 1 410 971,35, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des entrées de service d'eau en plomb (ESP), de planage, de pavage et de construction de dos d'âne sur la rue Saint-Dominique, de l'avenue Mont-Royal à la rue Villeneuve, et travaux de reconstruction de trottoirs et bordures (RMT), là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'accorder à « Les Pavages Céka Inc », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 1 036 795,57 \$, taxes incluses, et selon les conditions du contrat DDTET54-21-03, le cas échéant.

D'autoriser une dépense de 109 673,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, le cas échéant.

D'autoriser une dépense de 103 679,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, le cas échéant.

D'autoriser une dépense de 101 822,50\$, taxes et contingences incluses, à titre de budget d'incidences pour la surveillance des travaux, le cas échéant.

D'accorder à la firme « FNX-Innov Inc.» pour le contrôle qualitatif des matériaux une somme maximale de 49 000,00 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 19-17934, le cas échéant.

D'autoriser une dépense de 10 000,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences techniques, le cas échéant.

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1218537001

---

#### CA21 25 0058

**Octroi d'un (1) contrat à l'entreprise EBI Envirotech inc. pour les services de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égout, incluant le transport et la disposition des résidus pour trois (3) ans sans options de renouvellement, et autorisation d'une dépense totale de 386 022,12 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 20-18285 (6 soumissionnaires - 3 soumissions conformes).**

ATTENDU QU'un appel d'offres fut lancé en juin 2020 pour les services de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, et que l'entreprise EBI Envirotech inc. fut le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas de suffisamment de main-d'oeuvre ni de l'équipement nécessaire pour réaliser des travaux de nettoyage d'égout et d'inspection télévisée;

ATTENDU QUE le nettoyage des conduites d'égouts est nécessaire afin d'assurer la pérennité et le bon fonctionnement des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le Directeur des travaux publics et son équipe de la division de la voirie;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'octroyer un (1) contrat à l'entreprise EBI Envirotech inc. pour les services de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus pour une durée de trois (3) ans, pour une dépense totale de 386 022,12 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 20-18285 (6 soumissionnaires - 3 soumissions conformes).

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1218221001

---

**CA21 25 0059**

**Octroi à l'entreprise Excavation A.V. inc. d'un (1) contrat de 375 254,81 \$, taxes et indexation incluses, pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour deux (2) ans avec la possibilité d'être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an, de même qu'à l'entreprise 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) d'un contrat de 494 378,13 \$, taxes et indexations incluses, pour la location de deux (2) rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires, pour deux (2) ans avec la possibilité d'être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an, et autorisation d'une dépense totale pour ces contrats de 869 632,94 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 21-18568 (6 soumissionnaires - 5 soumissionnaires conformes).**

ATTENDU QU' un appel d'offres fut lancé en février 2021, se rapportant à un service de location, à taux horaire, de trois (3) rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour les divisions de la voirie et des parcs, afin de réaliser différents types d'intervention d'aqueduc et égouts, de réfection de la chaussée, de trottoirs et bordures, ainsi qu'à des travaux de plantation d'arbres et certaines tâches liées à l'entretien des parcs et espaces de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE Les entreprises Excavation A.V. inc. et 9154-6937 Québec inc.(Location Guay) fut les plus bas soumissionnaires conformes;

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas de suffisamment de main-d'oeuvre ni d'équipements nécessaires pour réaliser différents types d'interventions d'excavation;

ATTENDU QUE l'entretien des réseaux d'égouts et de distribution d'eau potable, de réfection des chaussées et trottoirs, de plantation d'arbres, d'ouverture et d'agrandissement des fosses de plantation et la réalisation d'aménagements horticoles sont nécessaires afin d'améliorer les conditions de croissance, la santé et la longévité des arbres urbains ainsi que d'assurer la pérennité et le bon fonctionnement des actifs de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le Directeur des travaux publics et son équipe de la division de la voirie;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'accorder un (1) contrat de location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoire à l'entreprise Excavation A.V. inc., ainsi qu'un (1) contrat de location de deux (2) rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires à l'entreprise 9154-6937 Québec inc (Location Guay) pour des contrats d'une durée deux (2) ans avec la possibilité d'être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacune, et d'autoriser une dépense totale de 869 632,94 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 21-18568 (6 soumissionnaires - 5 soumissionnaires conformes).

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1219110001

---

**CA21 25 0060**

**Autorisation de l'option de prolongation d'une (1) année à l'entreprise G-TEK (8246408 Canada inc.), pour les services d'hydro-excavation, afin de réaliser divers travaux d'aqueduc et d'égout au montant total de 153 436,44 \$, taxes incluses, et ce pour un engagement global de trois (3) années totalisant 456 970,44 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 18-17306 (lot 7) (3 soumissionnaires - 2 soumissions conformes).**

ATTENDU QU'un appel d'offres fut lancé en octobre 2018 pour les services d'hydro-excavation pour divers travaux d'aqueduc et d'égouts (lot 7) et que l'entreprise G-TEK (8246408 Canada inc.) fut le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas de suffisamment de main-d'œuvre, ni de l'équipement nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux de réparations des réseaux d'aqueduc et d'égouts;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit assurer en tout temps un accès à l'eau potable à l'ensemble de sa population;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit assurer le bon fonctionnement de son réseau d'égouts sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le Directeur des travaux publics et son équipe de la division de la voirie;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'autoriser l'option de prolongation d'une (1) année à l'entreprise G-TEK (8246408 Canada inc.), pour les services d'hydro-excavation, afin de réaliser divers travaux d'aqueduc et d'égout au montant total de 153 436,44 \$, taxes incluses, et ce pour un engagement global de trois (3) années totalisant 456 970,44 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 18-17306 (lot 7) (3 soumissionnaires - 2 soumissions conformes).

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1219110002

---

#### **CA21 25 0061**

**Autorisation d'une première option de prolongation pour une (1) année à l'entreprise Les revêtements Scelltech inc. pour la location d'un (1) balai aspirateur compact avec opérateur, pour une dépense totale de 83 968,54 \$, taxes incluses, et ce pour un engagement global de trois (3) années totalisant 248 612,74 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 19-17549 (lot 3) (2 soumissionnaires).**

ATTENDU Qu'un appel d'offres fut lancé en mars 2019 pour la location d'un (1) balai aspirateur compact avec opérateurs et que l'entreprise Les revêtements Scelltech fut le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas de suffisamment de main-d'œuvre, ni de l'équipement nécessaire pour réaliser les tâches de balayage mécanisé des pistes cyclables ainsi que des endroits restreints;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit en tout temps et sur l'ensemble de son territoire assurer la propreté afin de maintenir un cadre de vie de qualité pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le Directeur des travaux publics et son équipe de la division de la voirie;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'autoriser la première option de prolongation pour une (1) année à l'entreprise Les revêtements Scelltech pour la location d'un (1) balai aspirateur compact avec opérateur, pour une dépense de 83 968,54 \$, taxes incluses, et ce pour un engagement global de trois (3) années totalisant 248 612,74 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 19-17549 (lot 3) (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1218221002

### CA21 25 0062

**Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 375 420,52 \$, toutes taxes applicables, soit 156 506,76 \$ pour l'année de référence 2021-2022 et 218 913,76 \$ pour l'année de référence 2022-2023 à huit (8) organismes ci-après désignés, pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2023 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), et approbation des projets de convention à cet effet.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 375 420,52 \$, toutes taxes applicables, aux huit (8) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023):

Organisme	Projet et période	Montant Entente	Montant Arrondissement du PMR
Centre le Beau voyage Inc.	De l'exclusion à la participation! En passant de l'ombre à la lumière... Janvier 2021 à mars 2023	63 920 \$	0 \$
Resto Plateau	Un milieu de vie par et pour la communauté Avril 2021 à mars 2023	50 000 \$	0 \$
Plein Milieu	L'oranger, le réseau solidaire à l'itinérance Avril 2021 à décembre 2022	40 000 \$	0 \$
Partage & Solidarité	Lutte contre le gaspillage alimentaire PMR Avril 2021 à mars 2023	70 000 \$	0 \$
Centre des femmes de Montréal	Accompagnement des femmes autochtones Avril 2021 à mars 2023	47 579,52 \$	0 \$
Groupe Information Travail inc.	Brigade Milton Parc Janvier 2021 à mars 2023	82 118 \$	50 596 \$
Cuisines collectives du Grand Plateau	Le jardin collectif, le pas vers la mise en conserve d'aliments sains et économiques Avril 2022 à novembre 2023	11 802 \$	0 \$
Ateliers d'éducation populaire du Plateau	Jardin du partage Avril 2022 à décembre 2023	10 001 \$	0 \$

D'approuver les huit projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers, dont des copies sont jointes en annexes au dossier décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1216616001

**CA21 25 0063**

**Octroi de contributions financières totalisant la somme de 7 454 \$, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.**

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 7 454 \$, aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
La Maison d'Aurore	La distribution de végétaux - Édition 2021	3 954 \$
La Maison de l'Amitié	La distribution annuelle de végétaux et de fleurs - « <i>Cultivons le Plateau!</i> »	3 500 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>7 454 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1213945005

**CA21 25 0064**

**Offre au conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4), que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour les deux projets de réhabilitation par gainage de 80 mètres d'une conduite d'égout en briques sur la rue de Bullion, entre les rues Roy Est et Napoléon, et de reconstruction de 15 mètres d'une conduite d'égout sur la rue Franchère, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Terrasse Guindon, dans le cadre de la mise en Suvre des programmations 2019 - 2021 du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau (DRE).**

CONSIDÉRANT l'état de certaines conduites d'égouts dans les projets 2021 à réaliser sur le territoire;

CONSIDÉRANT la possibilité de prendre en charge ces travaux grâce aux dispositions de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'offrir au conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour les deux projets de réhabilitation par gainage de 80 mètres d'une conduite d'égout en briques sur la rue de Bullion, entre les rues Roy Est et Napoléon dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et de reconstruction de 15 mètres d'une conduite d'égout sur la rue Franchère, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Terrasse Guindon dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2019-2021 du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau (DRE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1218275001

---

#### **CA21 25 0065**

**Offre au conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement cyclable sur l'avenue Papineau, entre les deux segments de l'avenue Laurier dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.**

ATTENDU la modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);

ATTENDU l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'offrir au conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4) de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement cyclable sur l'avenue Papineau, entre les deux segments de l'avenue Laurier dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1216768005

---

#### **CA21 25 0066**

**Acceptation en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4), de l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2021.**

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'accepter en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), l'offre de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour la saison 2021, selon les modalités prévues à l'offre de service détaillée jointe au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1216790001

---

**CA21 25 0067**

**Approbation du remboursement de 7 986,99 \$ concernant l'occupation permanente du domaine public, pour le bâtiment situé au 4536-38, rue Resther.**

CONSIDÉRANT que l'arrondissement acquiesce aux recommandations du rapport de l'Ombudsman;

CONSIDÉRANT que la contestation des frais pour l'empiétement a été déposée par les propriétaires dès la première demande de paiement;

CONSIDÉRANT la modification apportée au Règlement O-0.1, en vigueur depuis le 1er janvier 2021 et qui concerne les empiétements avant 1996;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'approuver le remboursement de 7 986,99 \$ concernant l'occupation permanente du domaine public pour le bâtiment situé au 4536-38, rue Resther.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1212728001

---

**CA21 25 0068**

**Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 28 février 2021.**

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le trésorier a déposé les certificats attestant l'existence des crédits suffisants aux fins mentionnées aux présentes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) et de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport de toute décision prise relativement au pouvoir délégué, et ce, à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant la prise de décision;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021 conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1218863005

---

#### **CA21 25 0069**

**Ordonnance établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons du côté ouest de l'intersection de l'avenue Laurier Est et de l'avenue des Érables.**

Considérant l'amélioration de la sécurité des usagers vulnérables (piétons, écoliers) apportée par cet aménagement;

Considérant l'article 3, paragraphe 1 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1), l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal permettant par ordonnance de déterminer des voies piétonnières;

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'édicter une ordonnance établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons du côté ouest de l'intersection de l'avenue Laurier Est et de l'avenue des Érables.

D'autoriser la réalisation du marquage et l'installation de la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1216768004

---

#### **CA21 25 0070**

**Ordonnances autorisant la fermeture de l'avenue Duluth et l'occupation du domaine public entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis chaque fin de semaine comprise entre le 2 juillet et le 22 août, le réalignement de voies de circulation sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal pour la période du 2 juillet au 6 septembre, la désignation comme place publique de l'avenue du Mont-Royal, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum pour la période du 20 juin au 15 septembre, et l'occupation du domaine public à des fins de piétonnisation et de relance économique sur ces trois artères commerciales en conformité avec le calendrier proposé.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

De décréter les ordonnances suivantes :

De désigner en vertu du *Règlement sur la paix et l'ordre public* (R.R.V.M., c. P-1) comme étant une place publique la portion de l'avenue du Mont-Royal comprise entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum, du 20 juin à 8h00 au 16 septembre 2021, 7h00.

D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1) l'ordonnance permettant de procéder à la fermeture de l'avenue Duluth, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis, chaque vendredi à compter de midi jusqu'au dimanche suivant à 23h00, entre le 2 juillet et le 22 août 2021.

D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1) l'ordonnance permettant de réaligner les voies de circulation sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal, pour la période du 2 juillet au 6 septembre 2021.

D'édicter en vertu du *Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2), l'ordonnance permettant d'utiliser de la peinture sur chaussée des tronçons piétonnés des avenues du Mont-Royal Est et Duluth, ainsi que sur le boulevard Saint-Laurent, aux dates et aux heures inscrites au tableau joint au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1210318002

---

## CA21 25 0071

**Adoption, avec modifications, du Règlement (2020-13) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (C-3.2), afin de redéfinir les usages de restauration, de bars et de divertissement.**

Vu l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

Vu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

VU l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 qui permet au conseil d'arrondissement d'autoriser la consultation publique écrite dans le cadre du processus décisionnel des dossiers d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire freiner l'utilisation inadéquate de l'usage épicerieen le remplaçant par des usages qui reflètent l'utilisation réelle;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire tenter d'éviter l'augmentation du prix des baux commerciaux pour les usages contingentés et assurer une mixité d'usages sur les rues avec une nouvelle forme de contingentement;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire permettre et régulariser les brasseurs artisanaux et clarifier l'exploitation de leurs activités;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire créer un cadre réglementaire favorable à l'expansion des cafés-terrasses existants et à l'arrivée de nouvelles terrasses commerciales, de façon à dynamiser et animer les rues commerciales;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable au présent dossier lors de sa séance du 9 juin 2020;

ATTENDU QUE l'arrondissement a tenu une consultation écrite du 19 janvier au 11 février 2021 et l'a annoncé par un avis public le 15 janvier 2021.

ATTENDU QUE l'arrondissement a apporté des modifications au projet de règlement afin de répondre aux principaux commentaires exprimés pendant la consultation publique, de trouver un équilibre entre le dynamisme commercial et la qualité de vie des résidents et de permettre à plus de personnes à mobilité réduite de consommer sur les cafés-terrasses.

ATTENDU QUE l'arrondissement a publié un avis d'approbation référendaire et qu'aucune demande d'approbation référendaire valide n'a été reçue pendant la période du 10 au 17 mars 2021;

ATTENDU que l'arrondissement a apporté une modification au projet de règlement afin de répondre aux commentaires exprimés lors de la période de question de la séance du conseil d'arrondissement du 8 mars afin de permettre une plus grande flexibilité dans l'aménagement du brasseur artisanal;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter, avec modifications, le *Règlement (2020-13) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (C-3.2)*, afin de redéfinir les usages de restauration, de bars et de divertissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1206652005

---

#### **CA21 25 0072**

**Adoption du Règlement (2021-01) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M.,c.O-0.1), afin d'encadrer les occupations périodiques du domaine public et les occupations permanentes du domaine public à des fins d'un café-terrasse en arrière trottoir, et de modifier certaines règles applicables aux cafés-terrasses.**

ATTENDU QUE cette modification réglementaire permettrait de régulariser les cafés-terrasses en arrière trottoir;

VU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 8 mars 2021, et le dépôt du projet de ce règlement lors de la même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le *Règlement (2021-01) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)*, afin d'encadrer les occupations périodiques du domaine public et les occupations permanentes du domaine public à des fins d'un café-terrasse en arrière trottoir, et modifier certaines règles applicables aux cafés-terrasses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1207827002

---

#### **CA21 25 0073**

**Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser le remplacement des portes doubles des entrées de l'école Saint-Enfant-Jésus située au 75, rue Villeneuve Est.**

ATTENDU QUE le remplacement des portes doubles des entrées 1 et 3 par des portes simples permettrait de se conformer aux exigences du Code de construction du Québec;

ATTENDU QUE les nouvelles portes simples permettraient d'assurer l'évacuation adéquate des lieux en situation d'urgence;

ATTENDU QUE le remplacement des portes permettrait de répondre aux exigences du Centre de service scolaire de Montréal en étant plus sécuritaire aux intrusions ainsi qu'au vandalisme;

ATTENDU QUE l'installation d'une porte simple avec une largeur libre d'au moins 800 mm permettrait, éventuellement, d'aménager une rampe pour les personnes à mobilité réduite à l'entrée 1 en répondant aux exigences du Code de Construction du Québec;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 9 février 2021;

ATTENDU QU'une consultation écrite s'est tenue du 10 au 24 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter la résolution à l'effet :

D'autoriser en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), le remplacement des portes doubles des entrées de l'école Saint-Enfant-Jésus située au 75, rue Villeneuve Est, et ce, en dérogation aux articles 54, 58 et 80 (règles de préservation des composantes architecturales d'origine) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout aux conditions suivantes:

- Que les nouvelles portes soient en aluminium avec une surface vitrée séparée au centre par un meneau horizontal;
- Que la largeur libre des nouvelles portes d'entrée soit d'au plus 946 mm;
- Que les nouvelles portes simples soient munies d'un panneau latéral vitré avec un meneau horizontal;
- Que l'imposte au-dessus des portes soit conservée.

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08).

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1218339002

---

#### CA21 25 0074

**Adoption du premier projet de résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser la construction de deux immeubles de 3 étages comprenant 9 logements, sur le lot 1 443 987 (4527-4529, rue Saint-Denis).**

ATTENDU QUE le projet maximise le potentiel du site tout en contribuant à l'animation et à la surveillance de la ruelle;

ATTENDU QUE le projet permet l'aménagement d'une cour intérieure plantée et la préservation d'un arbre de grand gabarit en plus de faciliter la construction de logements traversants bénéficiant d'une meilleure ventilation et éclairage naturel;

ATTENDU QUE le projet encourage l'utilisation du vélo en facilitant l'accès au stationnement;

ATTENDU QUE le concept architectural réinterprète les caractéristiques de la maison de faubourg;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet lors de sa séance du 23 février 2021;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'autoriser en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, la construction de deux immeubles de 3 étages comprenant 9 logements sur le lot 1 443 987 (4527-4529, rue Saint-Denis) et ce en dérogeant au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le tout, aux conditions suivantes :

- Que la hauteur des bâtiments soit d'un maximum de 11,5 mètres et 3 étages sans mezzanine;
- Que les bâtiments intègrent un maximum de 9 logements;
- Qu'un parement de pierre calcaire Saint-Jacques ou Saint-Marc soit utilisé au niveau du sous-sol et du rez-de-chaussée sur la façade donnant sur la rue Saint-Denis;
- Que le rez-de-chaussée soit construit avec un recul d'au moins 2 m de la ligne de lot donnant sur la rue Saint-Denis;
- Que le 3e étage soit en recul d'au moins 1,5 m de la façade;
- Que l'escalier donnant sur la rue Saint-Denis soit en volée droite perpendiculaire à la façade;
- Que le parement du deuxième et troisième étage soit en revêtement léger;
- Qu'une superficie d'au moins 20 m<sup>2</sup> soit composée de végétaux plantés en pleine terre;
- Que soient plantés et maintenus au moins 2 arbres ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 cm à une hauteur égale ou supérieure à 1,8m;
- Que tous les sentiers piétons extérieurs soient composés d'un revêtement de sol en pavé perméable;
- Que l'ensemble des équipements mécaniques soit installé au toit de l'immeuble;
- Que le projet intègre une sortie d'eau protégée du gel pour l'arrosage du jardin intérieur;
- Qu'un minimum de 9 unités de stationnement pour vélo soit aménagé dans la cour intérieure;
- Qu'il n'y ait aucune unité de stationnement pour automobile intérieure ou extérieure;
- Que la porte d'accès donnant sur la ruelle n'ouvre pas sur le domaine public;
- Qu'une grille architecturale soit présente dans chaque ouverture d'accès;
- Qu'une stratégie de gestion des déchets, comprenant minimalement une salle à déchets intérieure, soit déposée préalablement à l'émission du permis de construction;
- Qu'un enduit anti-graffiti soit appliqué sur l'élévation donnant sur la ruelle et sur le mur latéral sud sur une hauteur minimale de 2 m à partir du sol;
- Qu'une impression commémorative rappelant l'évolution du site soit préparée par un expert en patrimoine et installée sur les plans verticaux de l'encadrement de l'entrée cochère.

D'autoriser la consultation publique écrite et d'apporter les adaptations nécessaires à la procédure d'approbation référendaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens.

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*.

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation, dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1215924001

---

### CA21 25 0075

**Adoption du premier projet de résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'ajout d'un logement au rez-de-chaussée en subdivisant le logement existant.**

ATTENDU QUE les propriétaires ont fait des démarches exhaustives avant l'interdiction de la subdivision des logements;

ATTENDU QUE la famille a une situation particulière qui profite de l'aide de la famille élargie;

ATTENDU QUE le projet bonifie le verdissement du site et permet l'aménagement de deux logements adaptés aux besoins évolutifs des personnes vieillissantes;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet lors de sa séance du 9 mars 2021;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'autoriser en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, l'ajout d'un logement au rez-de-chaussée en subdivisant le logement existant, et ce en dérogeant au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le tout, aux conditions suivantes :

- Qu'une cuisine d'au moins un logement ait une aire de plancher libre de 750 mm sur 1200 mm devant tous les électroménagers, l'évier, la laveuse et la sécheuse;
- Qu'une salle de bain d'au moins un logement soit pourvue d'un espace dégagé de 1200 mm de diamètre permettant d'accéder au lavabo et à la toilette puis qu'un espace dégagé d'au moins 750 mm sur 1200 mm soit prévu devant la douche ou le bain;
- Qu'une chambre à coucher d'au moins un logement ait une superficie minimale de 11 m<sup>2</sup> dont la largeur et la longueur sont d'au moins 3 m;
- Que la cour arrière soit aménagée avec des revêtements de sols perméables;
- Qu'un maximum de deux unités de stationnement soit aménagé sur le terrain et que ceux-ci soient composés uniquement de roulières sur une surface végétalisée;
- Que soient plantés ou soient maintenus au moins 3 arbres ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 cm à une hauteur égale ou supérieure à 1,8 m dont au moins un dans l'espace de stationnement retiré.

D'autoriser la consultation publique écrite et d'apporter les adaptations nécessaires à la procédure d'approbation référendaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens.

D'exiger une garantie monétaire d'un montant équivalant à 10 000\$ préalablement à la délivrance du permis de transformation afin d'assurer que la réalisation des travaux soit conforme aux conditions

énumérées ci-dessus, et cette garantie monétaire ne sera pas exigée si un mandat de surveillance de chantier est établi entre le requérant et un architecte.

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*.

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation, dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1215924002

---

#### **CA21 25 0076**

**Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), suite à la demande de modification des élévations donnant sur la cour intérieure ainsi que la porte d'issue face à la ruelle, pour le bâtiment situé au 3499-3505, avenue Papineau.**

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 26 janvier 2021, à condition de remettre la brique (plutôt que le métal), comme prévu aux dessins du permis de construction;

ATTENDU l'avis favorable au projet tel que présenté de la direction, qui estime que les modifications sont mineures pour un projet de cette ampleur;

ATTENDU les lettres explicatives reçues le 3 décembre 2020 et le 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'approuver les dessins révisés signés et scellés par l'architecte Félix-Antonin Labossière, reçus par la Direction le 14 janvier 2021, pour la modification des élévations donnant sur la cour intérieure ainsi que la porte d'issue face à la ruelle, situé au 3499-3505, avenue Papineau (lot 1 566 287).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1216205002

---

#### **CA21 25 0077**

**Dépôt des comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 26 janvier, 02, 09 et 23 février et le 9 mars 2021.**

Les comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 26 janvier, 02, 09 et 23 février et le 9 mars 2021 sont déposés à l'attention des membres du conseil.

61.01

---

**CA21 25 0078**

**Levée de la séance.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 avril 2021. Il est 21 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Luc Rabouin  
Maire d'arrondissement

---

Claude Groulx  
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2021.

---